



PLANTE À FLEURS

MARES ET ÉTANGS

VULNÉRABLE

DESCRIPTION



© F. Hergott

Plante **vivace** aquatique**Floraison** : de **mai à septembre**, dispersion des graines par l'eau.**Taille** : de **10 à 60 cm** (selon la profondeur d'eau).**Caractéristiques** : il possède une tige souterraine horizontale (rhizome) lui permettant de se multiplier de façon végétative. Il peut être observé sous deux formes : aquatique et terrestre avec à chaque fois des morphologies différentes.**Usages** : non connus.

CONFUSIONS POSSIBLES

À l'état végétatif, avec la **Baldélie fausse-renoncule**, le **Plantain d'eau**, avec certains potamots ou encore avec l'**Étoile d'eau**. En fleur, avec la Baldélie fausse-renoncule (appelée aussi Flûteau fausse-renoncule).

Le Flûteau nageant

Luronium natans

Le Flûteau nageant est une **plante aquatique** endémique européenne. Du fait de son statut de protection et de sa rareté, le Flûteau nageant bénéficie d'un Plan National d'Actions (PNA) décliné en Centre-Val de Loire. Celui-ci a pour but de mieux connaître l'espèce et d'évaluer son état de conservation.

ÉCOLOGIE

Le Flûteau nageant se rencontre dans une **gamme d'habitats assez large** : rivières, bras morts, mares, étangs, fossés et même des ornières de chemins forestiers.

Le Flûteau nageant apprécie peu la compétition des autres végétaux. Il est également **sensible aux altérations de la qualité de l'eau** notamment l'apport excessif d'éléments nutritifs. Néanmoins, il présente la particularité de pouvoir s'adapter à des conditions écologiques variables (hauteur d'eau variable, période d'assez prolongé). Il est donc courant de l'observer sous sa **forme typique aquatique mais aussi terrestre**.



© CBNBP - J. Mondion

COMMENT LA RECONNAÎTRE ?



© CBNBP - J. Mondion

Forme aquatique du Flûteau nageant

← Fleurs souvent solitaires à trois pétales blancs

← Feuilles flottantes à nervures apparentes et nettement arrondies aux extrémités (ovales)

Feuilles des rosettes terrestres souvent plus aigües à l'extrémité →



© CBNBP - J. Mondion

Forme terrestre du Flûteau nageant

MENACES

Les menaces peuvent être **directes** (sur l'espèce) :

- prédation par la faune
- concurrence avec d'autres espèces végétales

ou **indirectes** (sur l'habitat de l'espèce) :

- comblement des mares
- dégradation de la qualité de l'eau
- gestion artificielle inadaptée des niveaux d'eau.

À SAVOIR

Le Flûteau nageant est actuellement connu dans **67 communes** en Centre-Val de Loire.

La Sologne et la Brenne regroupent les principales populations.

RESSOURCES

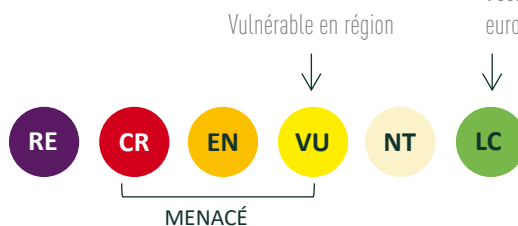
En savoir plus :

- Bardin Ph., 2011. Plan national d'actions en faveur du Flûteau nageant. CBNBP - MEED. 183p.
- Mondion J., 2015. Déclinaison régionale du PNA en faveur du Flûteau nageant en Centre. CBNBP – DREAL – AELB. 41p.
- Sur le site du CBNBP : Flûteau nageant
- Sur le Portail régional de la biodiversité : Biodiversité menacée, biodiversité protégée



STATUT DE L'ESPÈCE

Classement dans les listes rouges :



Protection nationale : ramassage, destruction, vente ou achat de plants sauvages **interdits**.

Protection européenne : espèce NATURA 2000

Plan national d'actions (PNA) : déclinaison en Centre-Val de Loire

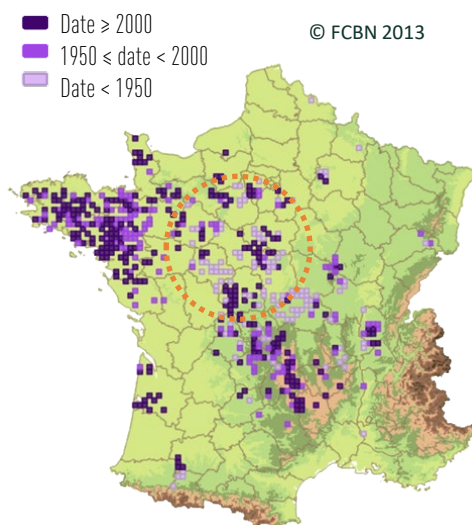
SITUATION

Répartition mondiale et nationale

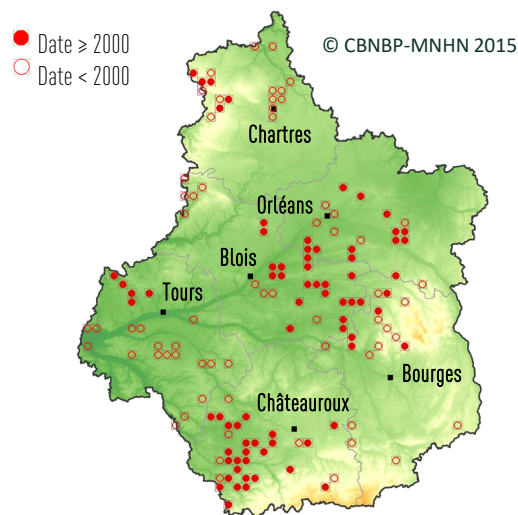
Le Flûteau nageant est **uniquement présent en Europe** et la France constitue un bastion important pour cette espèce. Il est surtout localisé dans la moitié ouest (espèce dite d'affinité atlantique), en Bretagne notamment.

Répartition régionale

Le Flûteau nageant est bien implanté en Centre-Val de Loire notamment en **Brenne** et en **Sologne**. Il serait présent dans une moindre mesure dans le Perche, en Gâtine tourangelles, et en Forêt Domaniale d'Orléans. Malgré une répartition régionale connue moins large qu'autrefois, le Flûteau nageant est encore présent dans 67 communes (soit 75 mailles) depuis 2000.



Répartition du Flûteau nageant en France, selon la date d'observation (mailles 10x10 km)



Répartition du Flûteau nageant en région Centre-Val de Loire, selon la date d'observation (mailles 5x5 km)

Mesures de préservation

En tant qu'espèce de la directive européenne, le Flûteau nageant bénéficie d'actions de préservation et de gestion dans des périmètres NATURA 2000. Depuis 2014, le PNA en faveur de cette espèce est décliné en région Centre-Val de Loire. Animé par le CBN du Bassin parisien en collaboration avec des partenaires régionaux, ce plan vise à mieux connaître la distribution de cette espèce et son degré de menace dans la région.